



FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

## **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

au 30 septembre 2025

Société de gestion : CANDRIAM

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CANDRIAM - 19-21 route d'Arlon - L-8009 Strassen - Grand Duchy of Luxembourg

## Caractéristique de l'OPC

### Forme juridique

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français.

### Caractéristique des parts

Caractéristiques	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription initiale (*)	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Part 'Classique' en EUR'	FR0010016477	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	10 000,00 EUR	Tous souscripteurs
Part 'N'	FR0013213964	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Distributeurs et intermédiaires
Part 'R'	FR0012088771	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100,00 EUR	Intermédiaires financiers (incluant les distributeurs et plateformes) qui : (i) Ont des arrangements distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le fonds, et (ii) N'ont pas le droit de recevoir de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables, des droits, commissions ou autres avantages monétaires en rapport avec la fourniture du service d'investissement susmentionné.
Part 'RS'	FR0012088805	Capitalisation	EUR	100 000 000,00 EUR	Néant	100,00 EUR(**)	Distributeurs et intermédiaires désignés par la Société de Gestion qui ne percevront aucune forme de rémunération de la Société de Gestion
Part 'R2'	FR0013213998	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Mandats de gestion entre un client et Belfius Banque dont la gestion financière est déléguée à Candriam et pour lesquels Belfius Banque ne perçoit aucune rémunération d'une entité de Candriam Group.
Part 'U'	FR0013213972	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Produits d'assurance-vie commercialisés en Italie
Part 'V'	FR0011510023	Capitalisation	EUR	25 000 000,00 EUR	Néant	1 000,00 EUR	Tous souscripteurs
Part 'V2'	FR0013244878	Capitalisation	EUR	25 000 000,00 EUR	Néant	1 000,00 EUR	Compagnies d'assurance et produits d'assurance-vie commercialisés en Allemagne
Part 'Z'	FR0010896217	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	1 000,00 EUR	OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité de Candriam Group.
Part I	FR0012502268	Capitalisation	EUR	250 000,00 EUR	Néant	1 500,00 EUR	Tous souscripteurs
Part VB	FR001400SHT6	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	1 000,00 EUR	OPC de droit belge approuvés par la Société de Gestion

(\*) Le Montant minimum de souscription initiale ne s'appliquera pas à la Société de Gestion, aux différentes entités de Candriam Group et aux fonds gérés par des entités du groupe.

(\*\*) Valeur liquidative multipliée par 10 le 12/05/2015.

### **Objectif de gestion**

Dans le cadre de sa gestion totalement discrétionnaire, le FCP a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement minimale recommandée, une performance supérieure à l'€STR Capitalisé, en mettant en oeuvre principalement des stratégies d'arbitrage sur actions et/ou sur indices.

Le fonds a un objectif de volatilité annualisée inférieure à 5%.

### **Indicateur de référence**

L'indicateur retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à un indicateur.

### **€STR Capitalisé**

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

C'est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

- A des fins de comparaison de performance ;
- A des fins de calcul de commission de surperformance pour certaines catégories de parts

Il est fourni par European Money Markets Institute qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014.

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

La Société de Gestion a mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. La Société de Gestion, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège social de la Société de Gestion.

### **Stratégie d'investissement :**

#### **• Stratégies utilisées :**

La gestion du FCP vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance supérieure à celle de l'€STR Capitalisé principalement grâce à la mise en place de stratégies d'arbitrage avec un suivi des risques permettant de limiter la volatilité du FCP.

La part des stratégies d'arbitrage sur les actions dans le FCP n'est pas limitée.

Ce fonds ne prend pas particulièrement en compte une analyse des aspects ESG et plus précisément, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens du Règlement SFDR.

Le fonds ne prend pas systématiquement en compte les principaux impacts négatifs de durabilité pour l'une ou l'autre des possibles raisons suivantes :

- Tout ou partie des entreprises émettrices ne fournissent pas suffisamment de données PAI,
- L'élément PAI n'est pas considéré comme un élément prédominant dans le processus d'investissement du fonds,
- Le fonds utilise des produits dérivés pour lesquels le traitement des éléments PAI n'est pas encore défini et normalisé".

- Les fonds sous-jacents peuvent ne pas prendre en compte les principales incidences négatives sur la durabilité telles que définies par la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement exclut les entreprises qui sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements, etc). La stratégie n'investit pas dans des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc.

Ces exclusions sont applicables aux investissements en ligne directe ainsi qu'aux fonds pour lesquels Candriam est la Société de Gestion.

Dans certaines conditions, le processus d'analyse et de sélection peut également s'accompagner d'un dialogue avec les sociétés.

Les détails des politiques d'exclusions, et d'engagement des entreprises de Candriam sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion via les liens suivants :

[https://www.candriam.com/4b0e56/siteassets/mEDIAS/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam\\_engagement\\_policy.pdf](https://www.candriam.com/4b0e56/siteassets/mEDIAS/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam_engagement_policy.pdf)

<https://www.candriam.com/siteassets/mEDIAS/publications/sri-publications---candriam-policies/exclusion-policy.pdf>

#### Alignement sur la taxonomie

Pour les fonds n'ayant pas d'objectif d'investissement durable et qui ne promeuvent pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Pour obtenir plus d'information, merci de consulter le code de transparence sur le site de la Société de Gestion :

<https://www.candriam.com/en/private/market-insights/sri-publications/#transparency>

La gestion du portefeuille s'articule autour de deux axes :

- Une stratégie dynamique d'exposition aux marchés des actions par le biais notamment de produits dérivés.
- Une stratégie de gestion de fond de portefeuille.

#### **1. Stratégie dynamique**

La stratégie dynamique du portefeuille est une stratégie market-neutral action.

Le gérant interviendra sur des stratégies d'arbitrage statistique discrétionnaire en mettant en oeuvre des analyses quantitatives affinées par des analyses qualitatives.

Toute stratégie d'arbitrage statistique sur les actions présentant un couple rendement/risque en ligne avec l'objectif du fonds est éligible dans notre univers d'investissement, comme par exemple :

- L'arbitrage d'événements comme les réajustements indicIELS :

Le gérant identifie les actions dont les prix vont être impactés par un changement de statut dans les indices actions. Par exemple, un tel événement peut être l'entrée ou la sortie d'un titre dans un indice actions. Le fonds prendra alors des positions à l'achat ou à la vente sur les titres ainsi identifiés afin de tirer profit des inefficiencies générées par cet événement. Le gérant sélectionnera la couverture la plus adaptée, par exemple via des indices, un panier de valeurs ou une valeur comparable.

- L'arbitrage d'actifs décotés comme les fonds fermés :

Le gérant analyse les écarts entre le prix d'échange des parts de fonds fermés et la valeur des actifs sous-jacents. Un écart de prix engendre une prime ou une décote. Le fonds va ensuite prendre une position acheteuse ou vendeuse

sur les fonds qui présentent des primes/décotes importantes. Ces positions sont systématiquement couvertes, par exemple via des indices actions, des trackers ou des paniers de valeurs.

- L'arbitrage d'opérations sur titres comme les scissions :

Le gérant identifie les actions dont le prix va être impacté par une scission. Par exemple, une société peut donner naissance à deux nouvelles sociétés cotées. Le fonds prendra alors des positions à l'achat ou à la vente sur les titres ainsi identifiés afin de tirer profit des inefficiencies générées par cet événement. Le gérant sélectionnera la couverture la plus adaptée. Elle pourra l'être via des indices, un panier de valeurs ou une valeur comparable.

- L'arbitrage de valeurs relatives comme l'arbitrage de paires d'actions :

Le gérant analyse le ratio entre les prix de deux actions ou paniers d'actions comparables. Dès que le ratio s'écarte de sa valeur moyenne, le fonds prend une position acheteuse sur la ou le moins cher et vendeuse sur la ou le plus cher. Le risque de change est généralement couvert en utilisant des instruments de change à terme.

## **2. Stratégie de fond de portefeuille**

La stratégie consiste à construire un portefeuille diversifié investi en titres d'émetteurs privés (Credit Corporate et titres d'institutions financières), en obligations d'Etat et des instruments des marchés monétaires français et étrangers dont la notation court terme est au minimum A-2 à l'acquisition (ou équivalent) par une des agences de notation ou considérée de qualité équivalente par la Société de Gestion (notamment en cas d'absence de notation). Le fonds pourra également recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille telles que décrites ci-dessous. Cette partie du portefeuille sera comprise entre 0 et 100 % de l'actif net du FCP.

• **Instruments utilisés :**

### **1. Actions : de 0% à 100%**

Le FCP peut être investi en titres de capital et titres assimilés à des titres de capital éligibles à 100%.

Il s'agit principalement d'actions cotées sur tout marché réglementé et de parts ou actions de « closed-end funds » répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts sont négociés sur un marché réglementé. Les investissements sont essentiellement réalisés sur des valeurs de grandes et moyennes capitalisations. Toutefois le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des valeurs de petites capitalisations. Cette partie du portefeuille est comprise entre 0 et 100 %.

L'exposition nette actions ne pourra pas dépasser +/-10% de l'actif net.

### **2. Titres de créances et instruments du marché monétaire : de 0% à 100%**

Il s'agit principalement d'obligations et de titres de créances négociables, y compris les *commercial paper*, de tous types d'émetteurs dont la notation court terme est au minimum A-2 à l'acquisition (ou équivalent) par une des agences de notation.

Cette partie du portefeuille est comprise entre 0 et 100 %.

### **3. Actions ou parts d'OPC : de 0% à 10%**

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en :

- Parts ou actions d'OPCVM européens (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC) ;
- Parts ou actions de FIA européens ou fonds d'investissement étrangers (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC ou de fonds d'investissements étrangers) et répondant aux 3 autres critères du Code Monétaire et Financier.

Les OPC sont gérés par Candriam ou par une Société de Gestion externe.

Dans cette limite, le FCP pourra également investir dans des "ETF" (ie "Exchange Traded Funds") négociés sur les marchés réglementés.

### **4. Autres actifs**

Le FCP peut investir dans une limite de 10 % de son actif dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire non négociés sur un marché réglementé.

## **5. Instruments financiers dérivés**

### Type d'instruments dérivés

Le FCP peut recourir, en vue d'une bonne gestion du portefeuille, à l'utilisation de produits dérivés (comme les swaps, futures, options, CDS, ...) liés notamment aux risques actions, taux d'intérêts, change.

Le FCP peut aussi recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») ou sur d'autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques (par exemple les Certificats for Differences) à des fins d'exposition (acheteuse ou vendeuse), de couverture ou d'arbitrage.

Les sous-jacents de ces opérations peuvent être soit des titres individuels, soit des indices financiers (actions, taux d'intérêts, devises ...) dans lesquels le fonds peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement.

Ces dérivés peuvent être traités sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

### Contreparties autorisées.

Dans le cadre d'opération de gré à gré, les contreparties à ces opérations sont validées par le Risk Management de la Société de Gestion et bénéficient, à l'initiation des transactions, d'un rating minimum BBB- / Baa3 auprès d'au moins une agence de notation reconnue ou de qualité de crédit jugée équivalente par la Société de Gestion. Les contreparties sont situées dans un pays membre de l'OCDE.

Des informations supplémentaires sur la ou les contreparties aux transactions figurent dans le rapport annuel du fonds.

### Garanties financières :

Cf. section 10. Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille.

## **6. Instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra également avoir recours à des « ETN » (ie Exchange Traded Notes) sur indices de futures de commodities, « ETC » (ie Exchange Traded Commodities) qui sont des titres de créance négociés sur un marché réglementé.

Il peut détenir des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligation callable et/ou puttable), et plus généralement tout instrument financier comportant un contrat financier.

## **7. Dépôts : de 0% à 100%**

Afin de gérer sa trésorerie, le gérant se réserve la possibilité d'avoir recours au dépôt d'espèces dans une limite de 100 % de l'actif.

## **8. Emprunts d'espèces : de 0% à 10%**

Le fonds peut se trouver momentanément en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription / rachat, achat / vente...) dans la limite de 10% de l'actif.

## **9. Technique de gestion efficace de portefeuille**

Le FCP est autorisé, en vue d'accroître son rendement et / ou réduire ses risques, à recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille suivantes, qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire :

### Opérations d'emprunt de titres

Dans un but de gestion de trésorerie, le fonds peut s'engager dans des emprunts de titres qui pourront porter jusqu'à 100% des actifs nets.

La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 75%.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risques supplémentaires plus élevés que son profil de risque définis dans le Prospectus.

#### Opérations de prêts de titres

Le fonds peut prêter les titres inclus dans son portefeuille à un emprunteur soit directement soit par l'intermédiaire d'un système standardisé de prêt organisé par un organisme reconnu de compensation de titres ou d'un système de prêt organisé par une institution financière soumis à des règles de surveillance prudentielle et spécialisée dans ce type d'opérations.

Dans un but de gestion de trésorerie, le fonds peut s'engager dans des opérations de prêts de titres qui pourront porter jusqu'à 100% des actifs nets.

La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 75%.

#### Opérations de prise en pension

Le fonds peut s'engager dans des opérations de prise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le cédant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et le fonds a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations pourront porter sur 100% de l'actif net. La proportion attendue devrait varier entre 50 et 100%.

Pendant toute la durée du contrat de prise en pension, le fonds ne peut pas vendre ou donner en gage/garantie les titres qui font l'objet de ce contrat, sauf si le fonds a d'autres moyens de couverture.

#### Opérations de mise en pension

Le fonds peut s'engager dans des opérations de mise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le fonds a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations, justifiées par des besoins de liquidité temporaire, pourront porter sur 10% de l'actif net. La proportion attendue devrait généralement varier entre 0 et 10%

Le fonds doit disposer, à l'échéance de la durée de la mise en pension, d'actifs nécessaires pour payer le prix convenu de la restitution au fonds.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risques supplémentaires plus élevés que son profil de risque définis dans le Prospectus

#### Risques liés et mesures pour les limiter

Les risques associés aux techniques de gestion efficace de portefeuille (dont la gestion des garanties) sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques. Les risques principaux sont le risque de contrepartie, le risque de livraison, le risque opérationnel, le risque juridique, le risque de conservation et le risque de conflits d'intérêts (tels que définis dans la section Profil de risque), ces risques étant limités par l'organisation et les procédures telles que définies ci-après par la Société de Gestion :

##### *- Sélection des contreparties et encadrement juridique*

Les contreparties à ces opérations sont validées par le Risk Management de la Société de Gestion et bénéficient, à l'initiation des transactions, d'un rating minimum BBB-/Baa3 auprès d'au moins une agence de notation reconnue ou de qualité de crédit jugée équivalente par la Société de Gestion. Ces contreparties sont des entités soumises à une surveillance prudentielle. Les contreparties sont situées dans un pays membre de l'OCDE. Chaque contrepartie

est encadrée par un contrat de marché dont les clauses sont validées par le département légal et / ou par le Risk Management.

- *Garanties financières*

Voir point 10 Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille ci-dessous.

- *Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues*

Voir point 10 Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille ci-dessous-

- *Mesures prises pour limiter le risque de conflits d'intérêt*

Afin de limiter les risques de conflits d'intérêt, la Société de Gestion a mis en place un processus de sélection et de suivi des contreparties par le biais de comités organisés par le Risk Management. En outre, la rémunération de ces opérations est en ligne avec les pratiques de marché afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

- *Politique de rémunération concernant l'activité de prêts de titres*

Les revenus liés à l'activité de prêts de titres reviennent intégralement au fonds, après déduction des coûts et frais opérationnels directs et indirects. Les coûts et frais payés à la Société de Gestion s'élèvent à maximum 40% de ces revenus.

Dans le cadre de cette activité, la Société de Gestion assure notamment la conclusion des opérations de prêts de titres et le suivi administratif en découlant, la surveillance des risques de l'activité, la veille juridique et fiscale de l'activité, ainsi que la couverture des risques opérationnels découlant de l'activité.

Les rapports périodiques contiennent des informations détaillées sur les revenus découlant de l'activité de prêt de titres, ainsi que sur les coûts et frais opérationnels occasionnés.

Le rapport annuel contient des informations détaillées sur les revenus découlant de l'activité de prêt de titres ainsi que sur les coûts et frais opérationnels occasionnés. Il renseigne par ailleurs l'identité des entités auxquelles ces coûts et frais sont payés et précise si celles-ci sont liées à la Société de Gestion ou au Dépositaire.

- *Politique de rémunération concernant l'activité mise en pension*

Les revenus liés à l'activité de mise en pension sont intégralement versés au fonds.

- *Politique de rémunération concernant les emprunts de titres*

Les revenus liés à l'activité d'emprunt de titres sont intégralement versés au fonds.

#### Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques de gestion efficace de portefeuille figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

### **10. Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille**

Dans le cadre d'opération sur instruments financiers de gré à gré, certaines opérations sont couvertes par une politique de collatéralisation validée par le Risk Management.

#### Critères généraux

Toutes les garanties visant à réduire l'exposition au risque de contrepartie satisfont aux critères suivants :

- Liquidité: toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à

des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente.

- Évaluation: les garanties reçues seront évaluées quotidiennement et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place.
- Qualité de crédit des émetteurs: voir au point b ci-dessous.
- Corrélation: la garantie financière reçue devra être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne pas présenter une forte corrélation avec la performance de la contrepartie.
- Diversification: la garantie financière devra être suffisamment diversifiée en termes de pays, marchés et émetteurs (au niveau de l'actif net). Concernant la diversification par émetteurs, l'exposition maximale à un émetteur, au travers des garanties reçues, n'excédera pas 20 % de l'actif net du fonds concerné. Cependant, cette limite est portée à 100% pour les titres émis ou garantis par un pays membre de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ses collectivités publiques ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'EEE. Ces émetteurs sont réputés de bonne qualité (c'est-à-dire bénéficiant d'un rating minimum BBB- / Baa3 par une des agences de notation reconnue et / ou considérés comme tel par la Société de Gestion). En outre, si le fonds fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des titres appartenant à 6 émissions différentes au moins sans qu'une émission n'excède 30% des actifs nets.

Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

#### Types de garanties autorisés

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- Espèces libellées dans la devise de référence du fonds ;
- Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB- / Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux,...) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 25 ans ;
- Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB- / Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 10 ans ;

Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne ou sur une bourse de valeurs d'un Etat faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important;

Actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire, en obligations de bonne qualité ou en actions répondant aux conditions énumérées ci-dessus.

Le département Risk Management de la Société de Gestion peut imposer des critères plus stricts en terme de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres. En cas de matérialisation du risque de contrepartie, le fonds pourrait se retrouver propriétaire de la garantie financière reçue. Si le FCP peut se défaire de cette garantie à une valeur correspondant à la valeur des actifs prêtés/cédés, elle n'en supporterait pas de conséquence financière négative. Dans le cas contraire (si la valeur des actifs reçus en garantie a baissé sous la valeur des actifs prêtés/cédés avant qu'il ne soit procédé à leur vente), elle subirait une perte correspondant à la différence entre la valeur des actifs prêtés/cédés et la valeur de la garantie, une fois celle-ci liquidée.

#### Niveau de garanties financières reçues

Le niveau de collatéral exigé pour les instruments financiers de gré à gré et les techniques de gestion efficaces de portefeuille est déterminé par les accords mis en place avec chacune des contreparties en tenant compte, le cas échéant, de facteurs tels que la nature et les caractéristiques des transactions, la qualité de crédit et des contreparties ainsi que les conditions de marché en vigueur. A tout moment, l'exposition de la contrepartie non couverte par le collatéral restera en dessous des limites de risque de contreparties fixées par la réglementation.

#### Politique en matière de décote

La Société de Gestion a mis en place une politique de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (en fonction de la qualité de crédit notamment) reçus au titre de garantie financière. Cette politique est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur qui souhaite se la procurer, au siège de la Société de Gestion.

#### Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues

Les garanties financières autres qu'en espèces ne sont ni vendues, ni réinvesties, ni mises en gage.

Les garanties reçues en espèces peuvent être uniquement placées en dépôts auprès de contreparties répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus, investies dans des emprunts d'état de bonne qualité, utilisées pour les besoins de prise en pension rappelables à tout moment ou investies dans des fonds monétaires court terme, dans le respect des critères de diversification applicables.

Bien qu'investi dans des actifs présentant un faible degré de risque, les investissements effectués pourraient néanmoins comporter un faible risque financier.

#### Conservation des garanties

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par le Dépositaire ou par un sous-dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

#### Garantie financière en faveur de la contrepartie

Certains dérivés peuvent être soumis à des dépôts de collatéral initiaux en faveur de la contrepartie (cash et/ou titres).

#### Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques de gestion efficace de portefeuille figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

### **11. Valorisation**

Les différents types d'opérations reprises dans la partie Technique de gestion efficace de portefeuille sont valorisés quotidiennement au prix de revient ajustés des intérêts. Pour les contrats dépassant trois mois, le spread de crédit de la contrepartie pourra être réévalué.

#### Garanties

Le collatéral reçu est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et / ou par l'agent de collatéral. Cette valorisation suit les principes d'évaluation définis dans le présent prospectus avec application des décotes selon le type d'instruments.

Le collatéral donné est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et / ou par l'agent de collatéral.

**Tableau des instruments dérivés**

	TYPE DE MARCHE		NATURE DES RISQUES				NATURE DES INTERVENTIONS		
	Marchés réglementés et/ou organisés	Marchés de gré à gré	Action	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition
<b>Contrats à terme sur</b>									
Actions	x	x	x					x	x
Taux	x	x		x				x	
Change	x	x			x			x	x
Indices	x	x	x					x	x
Volatilité	x	x					x	x	x
<b>Options sur</b>									
Actions	x	x	x		x		x	x	x
Indices	x	x	x		x		x	x	x
<b>Swaps</b>									
Actions		x	x		x			x	x
Taux		x		x				x	
Change		x			x			x	x
Indices		x	x					x	x
Volatilité		x					x	x	x
<b>Change à terme</b>									
Devise(s)		x			x			x	x
<b>Dérivés de crédit</b>									
Credit Default Swap (CDS)		x				x		x	
i-traxx		x				x		x	
<b>Warrants sur</b>									
Actions	x	x	x					x	x
<b>Bons de souscription</b>									
Actions	x	x	x		x			x	x

## **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP peut être exposé aux principaux types de risques suivants :

### **Risque de perte en capital**

L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

### **Risque lié aux actions**

Le fonds peut être exposé au risque de marché actions (par le biais de valeurs mobilières et/ou par le biais de produits dérivés). Ces investissements, entraînant une exposition à l'achat ou à la vente, peuvent entraîner des risques de pertes importantes. Une variation du marché actions dans le sens inverse des positions pourrait entraîner des risques de pertes et pourrait faire baisser la valeur nette d'inventaire du fonds.

### **Risque lié à la gestion discrétionnaire et à la stratégie d'arbitrage**

Le fonds cherche à générer de la performance en s'exposant sur différents marchés selon les convictions du gérant qui s'appuie sur des indicateurs techniques et financiers. L'interprétation de ces indicateurs et les anticipations du gérant peuvent être erronées et conduire à une contre-performance provoquant une performance inférieure à l'objectif de gestion. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écart de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur nette d'inventaire du fonds pourra baisser.

### **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur dépend (ou est dérivée) d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents (actions, taux d'intérêt, obligations, devises,...). L'utilisation de dérivés comporte donc le risque lié aux sous-jacents. Ils peuvent être utilisés en vue de s'exposer ou de se couvrir sur les actifs sous-jacents. En fonction des stratégies déployées, le recours aux instruments financiers dérivés peut comporter également des risques de levier (amplification des mouvements de baisse). En cas de stratégie de couverture, les instruments financiers dérivés peuvent, dans certaines conditions de marché, ne pas être parfaitement corrélés par rapport aux actifs à couvrir. Pour les options, à cause de fluctuation défavorable de prix des actifs sous-jacents, le fonds pourrait perdre l'intégralité des primes payées. Les instruments financiers dérivés de gré à gré induisent en outre un risque de contrepartie (qui peut être cependant atténué par des actifs reçus en collatéral) et peuvent comporter un risque de valorisation, voire de liquidité (difficulté de vente ou de clôture de positions ouvertes).

### **Risque de contrepartie**

Le fonds peut utiliser des produits dérivés de gré à gré et/ou recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille. Ces opérations peuvent engendrer un risque de contrepartie, soit des pertes encourues au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante.

### **Risque de taux**

Une variation des taux (qui peut notamment découler de l'inflation) peut entraîner des risques de pertes et faire baisser la valeur nette d'inventaire du fonds (en particulier lors de hausse des taux si le fonds a une sensibilité aux taux positive et lors de baisse des taux si le fonds a une sensibilité aux taux négative). Les obligations à long terme (et les produits dérivés y relatifs) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêts.

Une variation de l'inflation, c'est-à-dire une augmentation ou une diminution générale du cout de la vie, est un des facteurs pouvant impacter les taux et donc la valeur nette d'inventaire.

### **Risque de crédit**

Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Ce risque inclut le risque d'évolution des spreads de crédit et le risque de défaut. Le fonds peut être exposé au marché du crédit et/ou à certains émetteurs en particulier dont les cours vont évoluer en fonction de l'attente que le marché se fait de leurs capacités de remboursement de leur dette. Le fonds peut également être exposé au risque de défaut d'un émetteur sélectionné, soit son impossibilité à honorer le remboursement de sa dette, sous forme de coupons et/ou du principal. Selon que le fonds est positionné positivement ou négativement sur le marché du crédit et/ou certains émetteurs en particulier, un mouvement respectivement à la hausse ou à la baisse des spreads de crédit, voire un défaut, peut impacter négativement la valeur nette d'inventaire.

### **Risque de change**

Le risque de change provient des investissements directs du fonds et de ses interventions sur les instruments financiers à terme, résultant en une exposition à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Les variations du cours de change de cette devise contre celle de valorisation du fonds peuvent impacter négativement la valeur des actifs en portefeuille.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant celui qu'une position, dans le portefeuille du fonds, ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à ses obligations de racheter les actions des actionnaires à leur demande. Sur certains marchés (en particulier obligations émergentes et à haut rendement, actions de faible capitalisation boursière, ...), les fourchettes de cotation peuvent augmenter dans des conditions de marché moins favorables, ce qui peut générer un impact sur la valeur nette d'inventaire en cas d'achats ou de ventes des actifs. En outre, en cas de crise sur ces marchés, les titres peuvent également devenir difficiles à négocier.

### **Risque lié à la volatilité**

Le fonds peut être exposé (via des positions directionnelles ou d'arbitrage par exemple) au risque de volatilité des marchés et pourrait donc subir, en fonction de son exposition, des pertes en cas de variations du niveau de volatilité de ces marchés.

### **Risque lié aux pays émergents**

Les mouvements de marchés peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les marchés développés, ce qui peut entraîner une baisse substantielle de la valeur nette d'inventaire en cas de mouvements contraires aux positions prises. La volatilité peut être induite par un risque global du marché ou être déclenchée par les vicissitudes d'un seul titre. Des risques de concentration sectorielle peuvent également prévaloir sur certains marchés émergents. Ces risques peuvent aussi être cause de volatilité accrue. Les pays émergents peuvent présenter des incertitudes politiques, sociales, légales et fiscales graves ou d'autres événements pouvant négativement impacter le fonds. De plus, les services locaux de dépositaire ou de sous-dépositaire restent sous-développés dans de nombreux pays non membres de l'OCDE ainsi que dans les pays émergents, et les opérations effectuées sur ces marchés sont sujets à des risques de transaction et de conservation. Dans certains cas, le fonds peut ne pas être en mesure de recouvrer tout ou partie de ses actifs ou peut s'exposer à des retards de livraison pour récupérer ses actifs.

### **Risque lié à des facteurs externes**

Incertitude quant à la pérennité de certains facteurs externes de l'environnement (comme le régime fiscal ou les changements de réglementation) susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement du fonds. Le fonds peut être assujetti à un certain nombre de risques juridiques et réglementaires, notamment des interprétations ou applications de lois contradictoires, incomplètes, peu claires et changeantes, des restrictions à l'accès du public aux règlements, des pratiques et coutumes, l'ignorance ou des infractions aux lois par des contreparties et autres participants de marché, des documents de transaction incomplets ou incorrects, l'absence d'avenants établis ou effectués de façon conforme pour obtenir réparation, la protection insuffisante des investisseurs ou l'absence d'application des lois

existantes. Les difficultés à faire valoir, à protéger et à faire respecter les droits peuvent avoir un effet défavorable significatif sur le fonds et sur ses opérations. En particulier, les réglementations fiscales peuvent être modifiées régulièrement ou sujettes à interprétation controversée entraînant une augmentation de la charge fiscale supportée par l'investisseur ou par le fonds sur ses actifs, revenus, gains en capital, opérations financières ou frais payés ou reçus par les fournisseurs de services.

#### **Risque de livraison**

Le fonds pourrait vouloir liquider des actifs qui font à ce moment l'objet d'une opération auprès d'une contrepartie. En pareil cas, le fonds rappellerait ces actifs auprès de la contrepartie. Le risque de livraison est le risque que la contrepartie, bien que obligée contractuellement, ne soit pas à même, opérationnellement parlant, de restituer les actifs suffisamment vite pour que le fonds puisse honorer la vente de ces instruments sur le marché.

#### **Risque opérationnel**

Le risque opérationnel englobe les risques de pertes directes ou indirectes liés à un certain nombre de facteurs (par exemple les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances de systèmes d'information et événements externes, etc.) qui pourraient avoir un impact sur le fonds et / ou les investisseurs. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

#### **Risque juridique**

Le risque de litige de toute nature avec une contrepartie ou une tierce partie. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

#### **Risque de conservation**

Le risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire par suite d'insolvabilité, de négligence ou d'actes frauduleux du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire. Ce risque est mitigé par les obligations réglementaires des dépositaires.

#### **Risque de conflits d'intérêts**

Un choix de contrepartie, orienté par d'autres motifs que le seul intérêt du fonds, et/ou un traitement inégal dans la gestion de portefeuilles équivalents pourraient constituer les principales sources de conflits d'intérêts.

#### **Risque de modification de l'indice de référence par le fournisseur de cet indice**

L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'entièvre discréction du fournisseur d'indice de référence de décider et ainsi de modifier les caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que sponsor. Selon les termes du contrat de licence, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de fournir aux détenteurs de licence qui utilisent l'indice de référence concerné un préavis suffisant de toute modification apportée à cet indice de référence. En conséquence, la Société de Gestion ne sera pas nécessairement en mesure d'informer à l'avance les porteurs de parts du fonds des changements apportés aux caractéristiques de l'indice de référence concerné par le fournisseur d'indice.

#### **Risque de durabilité**

Le risque de durabilité fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- Environnemental : des évènements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces évènements pourraient par exemple décliner des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux (tel que par exemple une taxe

carbone). Ces risques d'atténuation pourraient impacter les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci.

- Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale.
- De gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitatif poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- Exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés
- Exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables
- Intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille
- Engagement et saine gestion des émetteurs

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement du fonds.

## Risque ESG

Notre méthodologie est basée sur la définition de modèles sectoriels ESG par nos analystes ESG internes. Les limites de notre recherche sont en grande partie liées à la nature, l'étendue et la cohérence des données ESG disponibles actuellement.

- Nature : Certaines dimensions ESG se prêtent mieux à des informations qualitatives narratives. Ces informations sont sujettes à interprétation et introduisent par conséquent un degré d'incertitude dans les modèles.
- Étendue : Une fois définies les dimensions ESG que nos analystes jugent importantes pour chaque secteur, il n'y a pas de garantie que les données seront disponibles pour toutes les entreprises dans ce secteur. Dans la mesure du possible, nous essaierons que les données manquantes soient complétées par notre propre analyse ESG.
- Homogénéité : les différents fournisseurs de données ESG ont des méthodologies différentes. Même chez un seul et même fournisseur, des dimensions ESG analogues peuvent être traitées différemment selon le secteur. Ceci rend la comparaison des données de différents fournisseurs plus difficile.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité à l'échelon européen peut se traduire par des approches différentes chez les gestionnaires pour fixer les objectifs ESG et déterminer si ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

Notre méthodologie exclut ou limite l'exposition aux titres de certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le compartiment.

**Garantie ou protection**

Néant.

## **Changements intéressant l'OPC**

<b>Modifications apportées</b>	<b>Date de la modification</b>
Modification du Prospectus	26 septembre 2025

## Rapport de gestion

Au cours du quatrième trimestre 2024, aux Etats-Unis, même si l'indice ISM du secteur manufacturier demeure sous la barre des 50, il s'en approche. L'indice des services, lui, est, en moyenne, à 54,1. En octobre, les créations d'emplois ont été faibles à cause des grèves et des ouragans. En revanche, en novembre et décembre, les créations d'emplois progressent nettement pour s'établir à 209 000 en moyenne sur le trimestre. L'amélioration, à partir de septembre, des sondages en faveur de Donald Trump et sa victoire lors du scrutin du 5 novembre, pousse le taux d'intérêt à dix ans nettement à la hausse. En effet, ses différentes annonces de campagne (droits de douane (DD), baisses d'impôts et dérégulation) sont autant de facteurs qui peuvent potentiellement pousser l'inflation à la hausse. En décembre, l'inflation et l'inflation sous-jacente se situent respectivement à 2,9 % et 3,2 %. Dans cet environnement, la Réserve fédérale (Fed) demeure confiante quant à l'évolution future de celles-ci. En effet, par deux fois (en novembre et en décembre), cette dernière baisse son taux directeur de 25 points de base pour clôturer l'année à 4,25 %. Dans cet environnement, le taux à dix ans croît de 79 points de base sur le trimestre pour clôturer 2024 à 4,57 %. Malgré la hausse importante des taux sur le trimestre, la Bourse gagne 2,1 % sur le trimestre et 23,3 % sur l'année 2024. Le 20 janvier 2025, Donald Trump est investi président et prend rapidement plusieurs mesures : relèvement des droits de douane (DD), création du DOGE (Department Of Government Efficiency), expulsions de personnes en situation illégale. Début février, il impose 25 % de DD sur l'acier, l'aluminium, les automobiles, les pièces détachées et les camions légers pour tous les pays, avec un traitement spécifique pour le Canada et le Mexique au regard de la conformité USMCA. Il impose aussi 10 % de DD sur la Chine pour endiguer l'exportation de fentanyl. Les actions liées à la technologie ont également connu des hauts et des bas. Peu après son investiture, Donald Trump annonce des investissements technologiques aux Etats-Unis pouvant aller jusqu'à 500 milliards de dollars sponsorisés par de grands groupes liés à la technologie (projet Stargate). Toutefois, quelques jours plus tard, on apprend qu'une application chinoise – DeepSeek – a nécessité un coût de développement beaucoup plus faible que les équivalents américains tout en permettant les mêmes prestations... ce qui remet en cause la rationalité des investissements pharamineux dans l'intelligence artificielle. Etant donné l'incertitude concernant la direction que va prendre l'inflation et l'économie, la Réserve fédérale laisse inchangée sa politique monétaire lors de ses réunions du 29 janvier et du 19 mars 2025. Dans ce nouvel environnement, la confiance des entreprises et des ménages baisse. Les créations d'emplois mensuelles ralentissent à 111 000 en moyenne sur le trimestre. Ceci pousse le taux à dix ans à la baisse (-36 points de base sur le trimestre). Malgré la baisse des taux longs, les craintes sur les perspectives de croissance pèsent sur la Bourse qui perd 4,6 % sur le trimestre. Le deuxième trimestre est marqué par l'annonce et les conséquences du « Liberation Day ». Le 2 avril, Donald Trump annonce les nouveaux niveaux des droits de douane que les importateurs américains vont devoir s'acquitter. Comme les droits de douane « réciproques » sont calculés en fonction du déficit commercial, ce sont surtout les pays d'Asie qui sont le plus touchés. En représailles, la Chine décide aussi d'imposer 34 % sur les produits en provenance des Etats-Unis et d'augmenter les contrôles sur les exportations de minéraux de terres rares. Il s'en suit une escalade des augmentations des DD de part et d'autre. Finalement, les DD atteignent 145 % pour les produits chinois importés aux Etats-Unis et 125 % réciproquement. Cette escalade conduit la Bourse américaine à perdre un peu plus de 12 % en quelques jours. Sur la même période, les craintes sur la croissance mondiale et l'annonce surprise d'une hausse future de l'extraction de pétrole par l'OPEP+, conduisent le prix du Brent à baisser d'un peu plus de dix dollars (partant de 75 dollars le baril le 1er avril). Le 9 avril, Donald Trump annonce suspendre pour 90 jours les DD réciproques au-delà de 10 % sauf pour la Chine. Le 12 avril, les Etats-Unis annoncent une exemption des DD réciproques pour certains produits en provenance de Chine (téléphone portable, PC...). Finalement, Donald Trump menace de licencier le Président de la Réserve fédérale, ce qui fait craindre pour l'indépendance de l'institution, le statut des Etats-Unis et la valeur refuge que sont les obligations de l'état américain, d'autant que le dollar se déprécie contre toutes les grandes devises. Ces développements déstabilisent le marché obligataire. La courbe des taux se pentifie, le taux à dix ans augmentant de 45 points de base en quelques jours. Au vu de ces développements, l'administration Trump et Trump indiquent qu'il n'est pas question de limoger J. Powell. Ces événements occultent la détérioration des indicateurs économiques. En moyenne sur le trimestre, les indicateurs ISM du secteur manufacturier et des services baissent respectivement à 48,7 (contre 50,1 au premier trimestre) et à 50,8 (contre 52,4). La confiance des consommateurs est également affectée par les annonces. La composante anticipation de la confiance des consommateurs tombe au plus bas depuis fin 2011. En mai et juin, on assiste toutefois à plusieurs initiatives pour réduire les tensions avec des accords commerciaux, des pourparlers bilatéraux ... La Fed préfère, toutefois, laisser ses taux inchangés ce trimestre malgré des créations d'emplois moitié moindre par rapport au 1er trimestre. Un élément supplémentaire d'incertitude provient également de la croissance du PIB au premier trimestre : elle s'est contractée de 0,2 % en glissement trimestriel et celle du second trimestre a crû de 0,9 %. Cette forte différence s'explique par le frontloading des importations au 1er trimestre pour éviter les droits de douane, et ensuite le phénomène inverse au deuxième trimestre. Au total, le taux à dix ans américain gagne un point

de base sur le trimestre. La Bourse, elle, gagne 10,6 % sur le trimestre, boostée par un regain d'intérêt pour les secteurs de la technologie (au sens large). Au troisième trimestre, la dynamique financière demeure bien orientée. La Bourse croît de 7,8 % et le taux à dix ans baisse de 9 points de base. La Bourse est soutenue par la course à l'intelligence artificielle qui stimule l'investissement des entreprises : dépenses en infrastructures (centres de données, serveurs, réseaux électriques), logiciels et semi-conducteurs, avec l'hypothèse d'un gain de productivité différé qui soutient les anticipations de bénéfices. Ces développements financiers positifs se déroulent néanmoins dans un environnement où l'ISM manufacturier demeure légèrement en-dessous de 50, celui du secteur des services est tout juste au-dessus de 50, tandis que les créations mensuelles d'emplois oscillent autour de 50 000 et que le taux de chômage remonte à 4,3 %. Cette inflexion du marché du travail conduit, le 17 septembre, la Fed à baisser de 25 points de base à 4 %.

Dans la zone euro, au quatrième trimestre 2024, même si le taux de chômage continue de baisser (6,3 % en décembre), le marché de l'emploi commence à se détendre plus nettement. La publication d'une hausse significative de l'inflation pour le mois d'octobre en Allemagne (de 1,8 % à 2,4 %) renforce un mouvement de hausse des taux longs amorcé depuis le début du mois. De plus, avec l'interconnexion des marchés, la hausse du taux à dix ans américain se transmet partiellement au taux à dix ans allemand, d'autant que l'inflation en Allemagne continue d'augmenter en novembre et en décembre. En revanche, l'activité dans la zone euro – hormis en Espagne où elle reste bien orientée – demeure atone. Les indices PMI composite de l'Allemagne, de la France et de l'Italie sont sous la barre des 50 en moyenne sur le quatrième trimestre tandis que celui de l'Espagne est à 55. Dans cet environnement de croissance faible, la Banque centrale européenne (BCE) baisse par deux fois ses taux directeurs – de 25 points de base à chaque fois – au cours du trimestre pour clôturer l'année à 3 %. Au total, le taux à dix ans allemand croît de 30 points de base sur le trimestre. Avec la hausse des taux longs sur le trimestre, la dissolution du gouvernement en Allemagne et les difficultés à faire passer le budget en France, la Bourse perd 2,2 % sur le quatrième trimestre. Après la réunion du 28 février 2025 entre les présidents Zelensky et Trump à la Maison-Blanche, et à la suite du discours du Vice-président Vance à Munich quelques jours plus tôt, les Européens réalisent que, dans le futur, ils devront moins compter sur le soutien des Etats-Unis. Cet électro-choc conduit l'Allemagne, alors en phase de négociation d'un nouveau gouvernement, d'annoncer un plan de l'ordre de 900 milliards d'euros sur dix ans pour renforcer sa défense, ses infrastructures et son climat. Ce plan allemand passe également par un assouplissement des règles budgétaires pour l'état fédéral mais aussi pour les Länder. Dans le même temps, la Présidente von der Leyen lance le ReArm Europe Plan/Readiness 2030 pour donner les moyens légaux et financiers pour soutenir les efforts de défense des états membres. Etant donné l'augmentation de l'endettement qu'impliquent ces plans, les taux européens augmentent. Cette nouvelle dynamique européenne soutient la confiance des entreprises. L'indice PMI composite de la zone euro passe au-dessus de 50 et continue de progresser légèrement. En même temps, la croissance des salaires ralentit, ce qui se traduit par un ralentissement de l'inflation (des services). Malheureusement, le niveau du PIB allemand n'a quasiment pas évolué depuis 2019. Dès lors, la BCE reste suffisamment confiante pour poursuivre son cycle de baisse de taux. Par deux fois, elle réduit ses taux directeurs pour clôturer le trimestre à 2,5 % (taux de la facilité de dépôts). Au total, le taux à dix ans allemand clôture le trimestre à 2,69 % soit une hausse de 33 points de base sur la période. Malgré cette hausse de taux sur le trimestre, la Bourse gagne 7,3 % sur le trimestre. Le 2 avril 2025, l'Union européenne (UE) est stupéfaite par l'annonce de Donald Trump de frapper les exportations européennes vers les Etats-Unis d'un droit de douane de 20 %. Dans le sillage des places boursières mondiales, la Bourse européenne dégringole perdant jusqu'à un peu plus de 11 % en quelques jours. Toutefois, après le 9 avril, les marchés se stabilisent et commencent à se redresser. Il y aura des soubresauts pendant les négociations, comme le 23 mai où Trump annonce des droits de douane de 50 % sur les produits de l'UE à partir du 1er juin, parce que les négociations ne vont pas assez vite. En effet, l'Union européenne ne propose pas de baisses de droits de douane unilatérale en faveur des Etats-Unis et ne veut pas non plus des propositions digitales des Etats-Unis. Toutefois, quelques jours plus tard, Trump annonce qu'il postpose la hausse des DD d'un mois (au 9 juillet). D'un point de vue économique, la croissance de la zone euro est forte au 1er trimestre (+0,6 % en glissement trimestriel) soutenue par les investissements et les exportations (en prévision de l'annonce du 2 avril) mais également par une croissance exceptionnelle de l'Irlande (grâce aux exportations du secteur pharmaceutique). Toutefois, la croissance subit le contrecoup au deuxième trimestre à cause du ralentissement de la production et des exportations. Dans un autre registre, même si le taux de chômage demeure historiquement bas (6,3 % en juin), le rythme de croissance de l'emploi ralentit assez nettement ainsi que celui des salaires. Ce double mouvement permet à l'inflation dans le secteur des services de continuer à ralentir. Dans cet environnement, l'inflation est sous contrôle (2 % en juin). Dès lors, la BCE n'a plus à s'inquiéter d'une résurgence de celle-ci. C'est la raison pour laquelle, le 5 juin, elle a, à nouveau, abaissé de 25 points de base son taux directeur à 2 %. Au total, le taux à dix ans allemand perd dix points de base sur le deuxième trimestre. La Bourse, elle, gagne 3,3 % sur le trimestre. Le troisième trimestre est marqué par la poursuite des négociations entre Washington et la Commission européenne pour circonscrire l'exposition des secteurs clés (automobile, équipements électriques, biens d'investissement). Fin juillet, la Présidente de la Commission annonce un

accord commercial avec les Etats-Unis. Le taux de droit de douane maximum sera de 15% pour l'Union européenne. Par ailleurs, l'Europe prend les engagements suivants : 750 milliards de dollars d'importations de produits énergétiques américains (GNL, pétrole, combustibles nucléaires) et 600 milliards de dollars d'investissements dans l'industrie, la technologie et les infrastructures américaines. Face à ce choc commercial exogène, l'Europe dispose néanmoins de stabilisateurs. D'abord, le RRF (Recovery & Resilience Facility) continue de soutenir l'investissement public (transition énergétique, digital, infrastructures sociales). Ensuite, les programmes d'infrastructures et de dépenses militaires en Allemagne doivent amortir l'impact négatif sur la demande adressée à l'industrie et alimente un socle de commandes domestiques. Dans ce contexte, la conjoncture européenne se redresse doucement. Les enquêtes signalent une économie qui quitte lentement la zone de contraction de l'activité : le PMI manufacturier repasse de justesse en territoire d'expansion (50,1 en moyenne sur le trimestre), tandis que les services se maintiennent au-dessus du seuil de 50 (à 51). Cela reflète une demande privée qui se normalise mais reste contrainte par son pouvoir d'achat et des conditions de crédit graduellement plus souples. Même si la croissance des salaires ralentit, le taux de chômage reste faible (6,3 % en août) et l'emploi continue de croître. Au total, la Bourse progresse de 4,1 % sur le trimestre tandis que le taux à dix ans allemand clôture le trimestre à 2,67 %, soit une hausse de 7 points de base. Cette légère pression haussière sur les taux longs provient entre autres de l'anticipation des besoins d'émission publique plus importants à venir et d'une prime de terme moins comprimée.

## **Commentaire de gestion**

L'environnement économique n'a pas eu de réelle incidence sur le fonds, puisque notre objectif n'est pas d'essayer de déterminer quelle direction va prendre le marché. Ce à quoi nous nous attachons principalement, c'est de comprendre quel sera l'impact d'un changement de statut d'un certain nombre d'actions dans les grands indices. Sur la période, la poche de rebalancement indiciel a enregistré une performance supérieure à celle de valeur relative.

En décembre 2024, la performance de Candriam Index Arbitrage sur le mois est légèrement positive. Plusieurs positions ont contribué positivement à la performance. On peut citer par exemple notre position short sur Workday Inc, initiée en décembre à la suite de son entrée dans le S&P 500.

En mars 2025, la performance de Candriam Index Arbitrage sur le mois est positive. Plusieurs positions ont contribué positivement à la performance. On peut citer par exemple notre position short sur Kadant Inc initiée à la suite de son entrée dans le S&P 600.

En juin 2025, la performance de Candriam Index Arbitrage sur le mois est négative. Plusieurs positions ont contribué négativement à la performance. On peut citer par exemple notre position short sur Elia Group SA initiée à la suite de son entrée dans le MSCI Europe.

En septembre 2025, la performance de Candriam Index Arbitrage sur le mois est stable. Plusieurs positions ont contribué négativement à la performance. On peut citer par exemple notre position short sur Banco Comercial Portugues initiée à la suite de son entrée dans le MSCI Europe.

Le fonds Candriam Index Arbitrage est un fonds mettant principalement en œuvre des stratégies d'arbitrages statistiques discrétionnaires (index rebalancing et relative value) sur actions ou indices. Ainsi, la composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année en fonction des opportunités qui se présentaient.

Il est enfin à noter que le fonds n'a pas fait appel aux dérivés de crédit.

Parts	Performance sur 1 année
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR	1,42%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I	1,57%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R	1,58%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2	1,66%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS	1,62%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U	1,58%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V	1,59%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z	1,72%

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CANDRIAM MMEA ZEURC	37 580 664,00	28 262 379,00
CANDRIAM MMEA IEURC		11 330 976,00
ING GROEP NV	4 347 839,40	3 714 408,46
DEUTSCHE POST NAMEN	3 240 257,92	3 398 272,32
CANDRIAM RA ZEURC		4 919 580,00
MUENCHEN RUECK	2 247 426,66	1 392 848,39
GENERALI	1 780 917,42	1 797 407,89
UNICREDIT SPA	1 721 084,15	1 741 153,51
SAP SE	1 507 201,38	1 576 628,99
DEUTSCHE LUFTHANSA N	1 483 721,35	1 575 715,30

## Informations réglementaires

### Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EURO

#### **1- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 164 989 305,62

- Prêts de titres :
- Emprunt de titres :
- Prises en pensions : 164 989 305,62
- Mises en pensions :

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 84 619 643,15

- Change à terme :
- Future : 19 770 562,48
- Options :
- Swap : 64 849 080,67

#### **2- Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS	BARCLAYS BANK IRELAND PLC
Caceis Bank France SA - LC	JP Morgan
Caceis Bank Luxembourg	UBS
BNP Paribas Securities Service	Citigroup
	Morgan Stanley

(\*) Sauf les dérivés listés

#### **3- Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	164 739 597,55
. OPCVM	
. Espèces (*)	248 131,00
<b>Total</b>	<b>164 987 728,55</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension

**4- Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

<b>Revenus et frais opérationnels</b>	<b>Montant en devise du portefeuille</b>
. Revenus (*)	5 211 603,59
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>5 211 603,59</b>
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

**Réglementation SFTR en EUR**

**1- Titres et matières premières prêtés**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant					
% de l'Actif Net*					

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

**2- Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant				164 989 305,62	
% de l'Actif Net				78,63%	

**3- 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
COMMUNAUTE EUROPEENNE				37 338 297,29	
EUROPEAN FINAL STABILITY				36 072 123,68	
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT UNION EUROPEENNE				30 092 475,86	
FRANCE GOVT BOND				24 558 351,33	
GOUVERNEMENT ITALIEN ITALIE				16 081 657,62	
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION				14 576 602,08	
BELGIUM GOVERNMENT BOND				6 020 089,69	

**4- 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
NATIXIS				69 501 916,90	
CACEIS BANK FRANCE				58 512 072,00	
CACEIS BANK LUXEMBOURG				29 500 000,00	
BNP PARIBAS SECURITIES				7 000 000,05	

**5- Type et qualité des garanties (collatéral)**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
<b>Type</b>					
- Actions					
- Obligation				164 739 597,55	
- OPC					
- TCN					
- Cash				248 131,00	
<b>Rating</b>				AAA à BBB	
<b>Monnaie de la garantie</b>					
- Euro				164 987 728,55	

**6- Règlement et compensation des contrats**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

**7- Echéance de la garantie ventilée en fonction des tranches**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				7 024 318,54	
Plus d'1 an				157 715 279,01	
Ouvertes					

**8- Echéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois				92 744 762,04	
1 à 3 mois				71 769 226,91	
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

**9- Données sur la réutilisation des garanties**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

**10- Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
CACEIS Bank					
Titres				164 739 597,55	
Cash				248 131,00	

**11- Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Titres					
Cash				0,00	

**12- Données sur les revenues et les coûts ventilés**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
<b>Revenus</b>					
- OPC				5 211 603,59	
- Gestionnaire					
- Tiers					
<b>Coûts</b>					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

**13- Données Type et qualité des garanties (collatéral)**

Garantie en cash uniquement.

**14- Données sur la réutilisation des garanties**

Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC.

Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie.

Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

**15- Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

Garantie en cash uniquement.

**16- Données sur les revenus et les coûts ventilés**

Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

### **Procédure de choix des intermédiaires**

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

### **Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Nous renvoyons au rapport émis par la société de gestion conformément à l'article 31482 du Règlement Général de l'AMF. Ce rapport est disponible sur le site de la société de gestion [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

Conformément aux règles de transparence édictées par la directive européenne « droit des actionnaires » et relatives aux communications annuelles adressées aux investisseurs institutionnels, vous avez la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires sur la stratégie d'investissement mise en oeuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie aux performances à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez formuler votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/> Notre politique d'engagement est disponible sur notre site internet à l'adresse suivant <https://www.candriam.fr/>

<sup>(1)</sup> Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE visant à promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Le taux de rotation du portefeuille pour la période entre 01/10/2024 à 30/09/2025 est de -58,82%\*.

\* Formule utilisée : [(Total des achats + total des ventes) - (total souscriptions + total rédemptions)] / Moyenne de l'actif net durant l'année en cours.

Les instruments dérivés ont été pris en compte dans le total des achats/ventes car ils ont représenté la majorité des transactions sur la période.

### **Engagement et politique de vote, utilisation des droits de vote**

Aucun droit de vote n'étant rattaché aux parts d'un FCP, les décisions sont prises par la Société de Gestion.

### **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

L'information sur les modalités de prise en compte ou non dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance est disponible sur le site internet [www.candriam.com](http://www.candriam.com) et figureront dans le rapport annuel le cas échéant.

### **Méthode de calcul du risque global**

L'exposition globale du FCP est calculée selon la méthode de la Value-at-Risk (VaR) absolue.

Niveau maximum de VaR quotidienne : 1,03%.

Niveau minimum de VaR quotidienne : 0,45%.

Niveau moyen de VaR quotidienne : 0,68%.

Var 30/09/2025 : 1,00%

## **Effet de levier**

L'engagement moyen pour cet OPCVM, au 30/09/2025, est de 42,12%.

## **Gestion des risques**

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

## **Politique de rémunération**

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable au FCP, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, le FCP est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombaient à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2024, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :  
Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR : 17 350 856.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 7 728 914.

Nombre de bénéficiaires : 144

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 4 166 282.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam

dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : EUR 2 502 219.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (i.e. Candriam – Belgian Branch), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 25 405 396.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 9 014 600.

Nombre de bénéficiaires : 235.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 5 578 123.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 6 127 306.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (i.e. Candriam – Succursale française), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 19 852 462.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 7 150 350.

Nombre de bénéficiaires : 203.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 3 393 861.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 4 350 853.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 02 février 2024 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.

#### **Autres informations**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CANDRIAM France 40, rue Washington

75008 PARIS

Tel : 01.53.93.40.00

[www.candriam.com](http://www.candriam.com)

e-mail : [investor.support@candriam.com](mailto:investor.support@candriam.com)



# **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2025)

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "J. D." or a similar initials.



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 septembre 2025**

**CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CANDRIAM  
WASHINGTON PLAZA - 40, rue Washington  
75008 PARIS CEDEX 08

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CANDRIAM INDEX ARBITRAGE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2024 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 2*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## CANDRIAM INDEX ARBITRAGE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 3*

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208  
Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672  
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-  
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

## CANDRIAM INDEX ARBITRAGE

*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

*Exercice clos le 30 septembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Arnaud Percheron

Bilan Actif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Titres financiers</b>		
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	<b>6 199 653,45</b>	<b>3 261 860,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	6 199 653,45	3 261 860,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances (D)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>18 808 380,00</b>	<b>25 276 592,00</b>
OPCVM	18 808 380,00	25 276 592,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
<b>Dépôts (F)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Instruments financiers à terme (G)</b>	<b>1 694 702,83</b>	<b>1 690 811,73</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	<b>164 989 305,62</b>	<b>244 732 776,57</b>
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	164 989 305,62	244 732 776,57
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Prêts (I) (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>191 692 041,90</b>	<b>274 962 040,30</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>6 284 946,40</b>	<b>12 271 300,76</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>14 261 434,95</b>	<b>19 864 022,07</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II</b>	<b>20 546 381,35</b>	<b>32 135 322,83</b>
<b>Total de l'actif I+II</b>	<b>212 238 423,25</b>	<b>307 097 363,13</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	206 020 901,03	292 394 973,35
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	3 207 390,24	12 849 078,16
<b>Capitaux propres I</b>	<b>209 228 291,27</b>	<b>305 244 051,51</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>209 228 291,27</b>	<b>305 244 051,51</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
Instruments financiers (A)	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	1 760 355,50	1 114 777,93
Emprunts (C) (*)	0,00	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00	0,00
<b>Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)</b>	<b>1 760 355,50</b>	<b>1 114 777,93</b>
<b>Autres passifs :</b>		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	580 938,32	567 392,06
Concours bancaires	668 838,16	171 141,63
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>1 249 776,48</b>	<b>738 533,69</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>212 238 423,25</b>	<b>307 097 363,13</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières :</b>		
Produits sur actions	132 171,58	170 974,65
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	5 211 603,59	12 748 461,22
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	615 759,03	1 530 166,96
<b>Sous-total produits sur opérations financières</b>	<b>5 959 534,20</b>	<b>14 449 602,83</b>
<b>Charges sur opérations financières :</b>		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	-0,03
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-43 073,42	-68 170,10
<b>Sous-total charges sur opérations financières</b>	<b>-43 073,42</b>	<b>-68 170,13</b>
<b>Total revenus financiers nets (A)</b>	<b>5 916 460,78</b>	<b>14 381 432,70</b>
<b>Autres produits :</b>		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
<b>Autres charges :</b>		
Frais de gestion de la société de gestion	-659 320,58	-1 427 449,08
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
<b>Sous-total autres produits et autres charges (B)</b>	<b>-659 320,58</b>	<b>-1 427 449,08</b>
<b>Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)</b>	<b>5 257 140,20</b>	<b>12 953 983,62</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-999 580,60</b>	<b>-3 569 490,25</b>
<b>Sous-total revenus nets I = (C+D)</b>	<b>4 257 559,60</b>	<b>9 384 493,37</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus ou moins-values réalisées	-235 388,74	4 302 778,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-440 038,04	-588 305,34
Frais de recherche	-7 003,32	-26 292,36
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>-682 430,10</b>	<b>3 688 180,65</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-33 694,29</b>	<b>-224 132,63</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)</b>	<b>-716 124,39</b>	<b>3 464 048,02</b>

Compte de résultat au 30/09/2025 en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-444 780,97	176 553,64
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	9 775,48	-30 271,88
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
<b>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</b>	<b>-435 005,49</b>	<b>146 281,76</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>100 960,52</b>	<b>-145 744,99</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</b>	<b>-334 044,97</b>	<b>536,77</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Impôt sur le résultat V (*)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>3 207 390,24</b>	<b>12 849 078,16</b>

(\*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

# **Annexe des comptes annuels**

## **A. Informations générales**

### **A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable**

#### **A1a. Stratégie et profil de gestion**

Dans le cadre de sa gestion totalement discrétionnaire, le FCP a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement minimale recommandée, une performance supérieure à l'€STR capitalisé, en mettant en œuvre principalement des stratégies d'arbitrage sur actions et/ou sur indices.

Le fonds a un objectif de volatilité annualisée inférieure à 5%.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

**A1b.Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices**

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>728 182 094,34</b>	<b>1 075 535 550,89</b>	<b>530 439 364,26</b>	<b>305 244 051,51</b>	<b>209 228 291,27</b>
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR en EUR</b>					
Actif net	246 894 696,74	398 363 497,81	158 236 995,48	118 007 844,73	90 317 463,70
Nombre de titres	173 355,773	284 130,935	109 617,132	78 401,088	59 166,480
Valeur liquidative unitaire	1 424,20	1 402,04	1 443,54	1 505,18	1 526,49
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	25,98	-18,49	15,52	17,08	-5,22
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,52	0,60	22,90	44,54	28,97
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I en EUR</b>					
Actif net	52 709 637,42	209 758 445,77	15 359 556,00	7 977 801,59	5 881 008,76
Nombre de titres	33 711,209	136 077,386	9 665,432	4 808,372	3 489,813
Valeur liquidative unitaire	1 563,56	1 541,46	1 589,12	1 659,14	1 685,19
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	28,50	-20,34	17,08	18,82	-5,76
Capitalisation unitaire sur revenu	-3,98	2,94	27,19	51,19	34,49
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R en EUR</b>					
Actif net	71 224 508,44	94 856 253,97	32 944 354,28	29 020 088,25	10 215 142,25
Nombre de titres	681 508,037	920 493,839	310 146,132	261 711,346	90 692,317
Valeur liquidative unitaire	104,51	103,04	106,22	110,88	112,63
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	1,90	-1,36	1,14	1,25	-0,38
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,28	0,21	1,80	3,40	2,31
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2 en EUR</b>					
Actif net	1 273 685,43	1 096 121,77	782 789,92	141 791,34	60 710,76
Nombre de titres	8 107,192	7 065,919	4 891,536	848,069	357,188
Valeur liquidative unitaire	157,10	155,12	160,02	167,19	169,96
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,86	-2,04	1,72	1,89	-0,58
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,30	0,54	2,84	5,26	3,62

	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024	30/09/2025
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS en EUR</b>					
Actif net	42 659 427,73	4 153 408,05	2 764 498,64	2 717 055,49	115,04
Nombre de titres	40 036,670	3 950,100	2 550,100	2 400,100	0,100
Valeur liquidative unitaire	1 065,50	1 051,46	1 084,07	1 132,05	1 150,40
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	19,42	-13,88	11,65	12,84	-4,30
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,54	3,04	18,64	35,13	24,40
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U en EUR</b>					
Actif net	14 255 383,33	29 491 026,95	20 615 226,78	15 577 445,35	15 986 010,03
Nombre de titres	90 170,590	189 169,621	128 274,524	92 836,575	93 792,165
Valeur liquidative unitaire	158,09	155,89	160,71	167,79	170,44
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	2,88	-2,05	1,72	1,90	-0,58
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,41	0,33	2,74	5,17	3,50
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V en EUR</b>					
Actif net	178 832 358,76	322 770 565,58	184 311 204,22	24 807 022,94	15 427 758,82
Nombre de titres	167 062,172	305 635,133	169 307,258	21 824,317	13 360,679
Valeur liquidative unitaire	1 070,45	1 056,06	1 088,61	1 136,66	1 154,71
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	19,51	-13,94	11,70	12,89	-3,95
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,59	2,77	18,53	35,14	23,83
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z en EUR</b>					
Actif net	120 332 396,49	15 046 230,99	115 424 738,94	106 995 001,82	71 340 081,91
Nombre de titres	75 566,000	9 563,000	71 113,000	63 065,321	41 337,958
Valeur liquidative unitaire	1 592,41	1 573,37	1 623,11	1 696,57	1 725,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	29,01	-20,79	17,44	19,24	-5,90
Capitalisation unitaire sur revenu	-2,31	6,53	28,83	54,20	37,85

## **A2. Règles et méthodes comptables**

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ». Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)  
TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

#### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres

prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### **Instruments financiers à terme :**

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les CDS:**

Les dérivés de crédit non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la SDG utilisant les données de marché (courbes de spread , courbe de taux...) disponibles chez des fournisseurs de données spécialisés. Les prix obtenus sont confrontés avec ceux des contreparties.

##### **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Frais de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Les frais de recherche ne sont pas compris dans les frais de gestion. Ils sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel. Il s'élève à 7 003,32 € au titre de l'exercice.

<b>Frais facturés au FCP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux / Montant TTC/taux maximum</b>
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Parts 'Classique en EUR' : 0,80%* Parts 'N' : 2,00%* Parts 'R', 'RS' et 'I' : 0,70%* Parts 'R2' : 0,35%* Parts 'V' et 'U' : 0,60%* Parts 'V2' : 0,85%* Parts 'Z' : 0,25%* Parts 'VB' : 0,35%*
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif**
Commissions de mouvement perçues par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Maximum 80€/transaction***
Commission de surperformance	Actif net	Parts 'Classique en EUR', 'N', 'R', 'RS', 'R2', 'U', 'V', 'Z', 'I' et 'VB': 20 % de la performance supérieure à l'€STR Capitalisé V2 : Néant

\* La Société de Gestion n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

\*\* Le fonds est investi jusqu'à 10% maximum en OPC.

\*\*\* Montant maximum qui varie en fonction des instruments utilisés.

Pour information, quand un autre OPC géré par Candriam investit dans des parts Z de cet OPCVM, aucun frais de gestion financière n'est prélevé par la classe Z de cet OPCVM. Seuls des frais administratifs liés à l'investissement dans l'OPC sous-jacent pourraient être facturés.

De plus, quand l'OPCVM investit dans des parts / actions d'OPC gérés par Candriam ou une société liée, aucun frais de gestion financière n'est prélevé par l'OPC sous-jacent sur cet investissement. Seuls des frais administratifs liés à l'investissement dans l'OPC sous-jacent pourraient être facturés.

#### **Frais de recherche :**

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM.

Les frais mentionnés ci-dessous ne font pas partie des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- Les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
  - Les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ; Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).
- L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

#### **Commission de surperformance :**

(toutes les parts sauf la part V2)

20 % de la surperformance du FCP supérieure à l'ESTR capitalisé.

#### **Indicateur de Référence**

L'Indicateur de Référence se compose des deux éléments suivants :

- > Un high-water mark (HWM) qui correspond à un premier actif de référence basé sur la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 30/09/2021.

Le HWM initial correspond à la VL du 30/09/2021. En cas d'activation ultérieure d'une nouvelle catégorie de parts ou de réactivation d'une catégorie de parts préexistante, , la VL initiale de (re-)lancement de cette nouvelle part sera retenue comme HWM initial.

- > Un hurdle qui correspond à un deuxième actif de référence déterminé en supposant un placement théorique des actifs au taux de rendement minimal, qui augmente des montants de souscriptions et diminue proportionnellement aux montants de rachats. Dans l'hypothèse où ce taux de rendement minimal est négatif, un taux de 0% est appliqué pour déterminer le hurdle.

L'application d'un HWM garantit que les porteurs de parts ne se verront pas facturer de commission de surperformance tant que la VL ne dépasse pas la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 30/09/2021...

Cette rémunération variable permet d'aligner les intérêts de la Société de Gestion avec ceux des porteurs de parts, et d'être en lien avec le couple rendement-risque du FCP.

#### **Méthodologie de calcul de la commission de surperformance**

La VL de chaque catégorie de parts étant différente, le calcul des commissions de surperformance se fait de manière indépendante au niveau de chaque catégorie de parts et aboutit à des montants différents de commissions.

Le montant de la commission de surperformance est calculé à la même fréquence que le calcul de la VL .

La commission de surperformance est incluse dans le calcul de la VL.

Si la VL servant de base au calcul de la commission, à savoir la VL après commission de surperformance sur rachats mais hors commission de surperformance relative aux parts encore en circulation, est supérieure aux deux composants de l'Indicateur de Référence (HWM et Hurdle), une surperformance est constatée.

La plus petite de ces 2 surperformances sert de base de calcul à la provision d'une commission de surperformance à concurrence du taux de provisionnement de cette surperformance tel que repris dans le tableau ci-dessous (le « Taux de provisionnement »).

En cas de sous-performance vis-à-vis de l'un des 2 composants de l'Indicateur de Référence, une reprise de commission de surperformance est effectuée à concurrence du Taux de Provisionnement de cette sous-performance. La provision comptable de la commission de surperformance ne sera néanmoins jamais négative.

Lorsqu'un ajustement de dilution est appliqué à la VL, il est exclu du calcul de la commission de surperformance.

Dans l'hypothèse de catégories de parts donnant droit à distribution, les éventuelles distributions de dividendes n'ont pas d'impact sur la commission de surperformance de la catégorie de parts.

Pour chaque catégorie de parts libellée dans la devise du fonds, les commissions de surperformance sont calculées dans cette devise, alors que pour les catégories de parts libellées dans une autre devise, qu'elles soient couvertes ou non couvertes en change, les commissions de surperformance seront calculées dans la devise de la catégorie de parts.

#### **Période de Référence**

La commission de surperformance est calculée en général au titre de chaque période de 12 mois correspondant à l'exercice comptable. Cette période est considérée comme la Période de Référence de calcul de la commission de surperformance.

En cas d'activation ou de ré-activation d'une part, la première cristallisation des commissions de surperformance sur cette catégorie de parts ne pourra s'effectuer (hors rachats) qu'à la fin de l'exercice comptable suivant celui durant lequel la catégorie de parts a été (ré)activée.

#### **Cristallisation**

Toute commission de surperformance positive est cristallisée :

- à la fin de chaque Période de Référence ;
- lors de chaque rachat net constaté à chaque calcul de VL au prorata du nombre de parts rachetées. Dans ce cas, la provision de commission de surperformance sera diminuée du montant ainsi cristallisé ;
- lors de la clôture éventuelle d'une catégorie de parts au cours de la Période de Référence.

De plus et conformément à la réglementation, une commission de surperformance pourra être cristallisée :

- en cas de fusion/liquidation du fonds / catégorie de parts en cours de période de référence ;
- en cas de changement de mécanisme de surperformance

#### **Rattrapage des performances négatives**

En cas de performance négative encourue au cours de la Période de Référence, la sous-performance sera reportée sur la Période de Référence suivante. Le HWM restera alors identique à celui de la période précédente.

Le hurdle quant à lui est réinitialisé à chaque début de période, indépendamment du fait qu'une commission de surperformance ait été cristallisée ou non

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

##### **Le revenu :**

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

##### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

##### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS	Capitalisation	Capitalisation
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U	Capitalisation	Capitalisation

## B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

### B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2025	30/09/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>305 244 051,51</b>	<b>530 439 364,26</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	41 055 585,20	63 613 363,62
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-141 211 050,05	-305 597 122,40
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	5 257 140,20	12 953 983,62
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-682 430,10	3 688 180,65
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-435 005,49	146 281,76
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>209 228 291,27</b>	<b>305 244 051,51</b>

### B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

#### B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	12 748,999	19 374 247,36
Parts rachetées durant l'exercice	-31 983,607	-48 664 240,93
Solde net des souscriptions/rachats	-19 234,608	-29 289 993,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 166,480	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	4 244,753	7 062 129,33
Parts rachetées durant l'exercice	-5 563,312	-9 286 773,79
Solde net des souscriptions/rachats	-1 318,559	-2 224 644,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 489,813	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	46 437,056	5 203 875,00
Parts rachetées durant l'exercice	-217 456,085	-24 300 010,07
Solde net des souscriptions/rachats	-171 019,029	-19 096 135,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	90 692,317	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-490,881	-82 213,45
Solde net des souscriptions/rachats	-490,881	-82 213,45
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	357,188	

**B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice**

	En parts	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 400 000	-2 755 772,00
Solde net des souscriptions/rachats	-2 400 000	-2 755 772,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	0,100	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	33 661,243	5 705 246,36
Parts rachetées durant l'exercice	-32 705,653	-5 549 189,12
Solde net des souscriptions/rachats	955,590	156 057,24
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93 792,165	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 506,940	2 883 864,38
Parts rachetées durant l'exercice	-10 970,578	-12 548 517,85
Solde net des souscriptions/rachats	-8 463,638	-9 664 653,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	13 360,679	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	479,219	826 222,77
Parts rachetées durant l'exercice	-22 206,582	-38 024 332,84
Solde net des souscriptions/rachats	-21 727,363	-37 198 110,07
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	41 337,958	

**B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises**

	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

### B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR FR0010016477	Capitalisation	Capitalisation	EUR	90 317 463,70	59 166,480	1 526,49
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I FR0012502268	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 881 008,76	3 489,813	1 685,19
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R FR0012088771	Capitalisation	Capitalisation	EUR	10 215 142,25	90 692,317	112,63
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2 FR0013213998	Capitalisation	Capitalisation	EUR	60 710,76	357,188	169,96
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS FR0012088805	Capitalisation	Capitalisation	EUR	115,04	0,100	1 150,40
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U FR0013213972	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 986 010,03	93 792,165	170,44
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V FR0011510023	Capitalisation	Capitalisation	EUR	15 427 758,82	13 360,679	1 154,71
CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z FR0010896217	Capitalisation	Capitalisation	EUR	71 340 081,91	41 337,958	1 725,77

## C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

### C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

#### C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 ALLEMAGNE +/-	Pays 2 ITALIE +/-	Pays 3 PAYS-BAS +/-	Pays 4 AUTRICHE +/-	Pays 5 +/-
<b>Actif</b>						
Actions et valeurs assimilées	6 199,65	3 132,94	1 540,02	841,96	684,73	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>						
Futures	-12 312,30	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	6 771,39	NA	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>658,74</b>					

#### C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux**

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	164 989,31	0,00	164 989,31	0,00	0,00
Comptes financiers	14 261,43	0,00	0,00	0,00	14 261,43
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-668,84	0,00	0,00	0,00	-668,84
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>164 989,31</b>	<b>0,00</b>	<b>13 592,59</b>

**C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle**

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	164 989,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	14 261,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-668,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>178 581,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

### C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD +/-	SEK +/-	GBP +/-	JPY +/-	Autres devises +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	100,59	0,00	118,31	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	535,24	0,00	173,71	253,40
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	-28,21	-0,64	-1,07	0,00	-2,22
Comptes financiers	-641,84	0,00	-2,24	0,00	-24,76
<b>Hors-bilan</b>					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	-226,48	14,50	157,51	0,00	60,06
<b>Total</b>	<b>-795,94</b>	<b>549,10</b>	<b>272,51</b>	<b>173,71</b>	<b>286,48</b>

### C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
<b>Solde net</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	579,30	0,00
CITIBANK AG FRANCFOR	78,92	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFOR	522,69	0,00
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	60,72	0,00
WARBURG DILLON READ AG FRANCFOR	195,76	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
BNP PARIBAS SECURITIES	7 029,64	0,00
CACEIS BANK LUXEMBOURG	29 633,76	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	58 637,12	0,00
NATIXIS	69 688,78	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	1 740,00	0,00
CITIBANK N.A. - LONDRES	320,00	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFOR	1 990,00	0,00
MORGAN STANLEY BANK AG (FX BRANCH)	270,00	0,00
NATIXIS	0,73	0,00
UBS EUROPE SE	960,00	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
MORGAN STANLEY EUROPE SE - FRANKFURT	0,00	3,13
CITIBANK AG FRANCFOR	0,00	75,51
J.P.MORGAN AG FRANCFOR	0,00	342,46
WARBURG DILLON READ AG FRANCFOR	0,00	162,78
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	919,16
Dettes		
Collatéral espèces		
CACEIS BANK LUXEMBOURG	0,00	194,42
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	54,45

### C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

#### **C4. Exposition sur les prêts pour les OFS**

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

## D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

### D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2025
<b>Créances</b>		
Souscriptions à recevoir		39 162,16
Dépôts de garantie en espèces		965 058,64
Collatéraux		5 280 725,60
<b>Total des créances</b>		<b>6 284 946,40</b>
<b>Dettes</b>		
Rachats à payer		214 684,75
Frais de gestion fixe		48 873,51
Coupons et dividendes en espèces		16 128,72
Collatéraux		248 874,78
Autres dettes		52 376,56
<b>Total des dettes</b>		<b>580 938,32</b>
<b>Total des créances et des dettes</b>		<b>5 704 008,08</b>

## D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2025
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	425 154,08
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	1 492,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	17 601,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	945,03
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 468,15
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	323,40
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	105,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	4,49
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	30/09/2025
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 952,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 833,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	290,83
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	39 559,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	572,15
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	82 288,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	3 727,92
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>

### D4. Autres informations

#### D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2025
Titres pris en pension livrée	164 739 597,55
Titres empruntés	0,00

#### D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			18 808 380,00
	FR0013245081	CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z EUR ACC	2 803 320,00
	LU0391999470	CANDRIAM MONEY MARKET EURO AAA Z EUR ACC	9 432 460,00
	FR0013251790	CANDRIAM RISK ARBITRAGE Z EUR ACC	6 572 600,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>18 808 380,00</b>

## D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

### D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>4 257 559,60</b>	<b>9 384 493,37</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter</b>	<b>4 257 559,60</b>	<b>9 384 493,37</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>4 257 559,60</b>	<b>9 384 493,37</b>

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 714 247,47</b>	<b>3 492 453,72</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 714 247,47</b>	<b>3 492 453,72</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 714 247,47</b>	<b>3 492 453,72</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 714 247,47	3 492 453,72
<b>Total</b>	<b>1 714 247,47</b>	<b>3 492 453,72</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>120 385,62</b>	<b>246 142,46</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>120 385,62</b>	<b>246 142,46</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>120 385,62</b>	<b>246 142,46</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	120 385,62	246 142,46
<b>Total</b>	<b>120 385,62</b>	<b>246 142,46</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>209 878,82</b>	<b>891 114,98</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>209 878,82</b>	<b>891 114,98</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>209 878,82</b>	<b>891 114,98</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	209 878,82	891 114,98
<b>Total</b>	<b>209 878,82</b>	<b>891 114,98</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 295,74</b>	<b>4 465,95</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 295,74</b>	<b>4 465,95</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 295,74</b>	<b>4 465,95</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 295,74	4 465,95
<b>Total</b>	<b>1 295,74</b>	<b>4 465,95</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>2,44</b>	<b>84 324,70</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>2,44</b>	<b>84 324,70</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>2,44</b>	<b>84 324,70</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2,44	84 324,70
<b>Total</b>	<b>2,44</b>	<b>84 324,70</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>328 396,43</b>	<b>480 673,81</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>328 396,43</b>	<b>480 673,81</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>328 396,43</b>	<b>480 673,81</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	328 396,43	480 673,81
<b>Total</b>	<b>328 396,43</b>	<b>480 673,81</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>318 463,93</b>	<b>767 030,23</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>318 463,93</b>	<b>767 030,23</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>318 463,93</b>	<b>767 030,23</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	318 463,93	767 030,23
<b>Total</b>	<b>318 463,93</b>	<b>767 030,23</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2025	30/09/2024
<b>Revenus nets</b>	<b>1 564 889,15</b>	<b>3 418 287,52</b>
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	<b>1 564 889,15</b>	<b>3 418 287,52</b>
Report à nouveau	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	<b>1 564 889,15</b>	<b>3 418 287,52</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 564 889,15	3 418 287,52
<b>Total</b>	<b>1 564 889,15</b>	<b>3 418 287,52</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

**D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-716 124,39</b>	<b>3 464 048,02</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>	<b>-716 124,39</b>	<b>3 464 048,02</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-716 124,39</b>	<b>3 464 048,02</b>

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-308 991,67</b>	<b>1 339 743,83</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-308 991,67</b>	<b>1 339 743,83</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-308 991,67</b>	<b>1 339 743,83</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-308 991,67	1 339 743,83
<b>Total</b>	<b>-308 991,67</b>	<b>1 339 743,83</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

**Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I**

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-20 132,23</b>	<b>90 531,37</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-20 132,23</b>	<b>90 531,37</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-20 132,23</b>	<b>90 531,37</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-20 132,23	90 531,37
<b>Total</b>	<b>-20 132,23</b>	<b>90 531,37</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-34 966,15</b>	<b>329 336,12</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-34 966,15</b>	<b>329 336,12</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-34 966,15</b>	<b>329 336,12</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-34 966,15	329 336,12
<b>Total</b>	<b>-34 966,15</b>	<b>329 336,12</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-207,82</b>	<b>1 608,76</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-207,82</b>	<b>1 608,76</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-207,82</b>	<b>1 608,76</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-207,82	1 608,76
<b>Total</b>	<b>-207,82</b>	<b>1 608,76</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-0,43</b>	<b>30 831,21</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-0,43</b>	<b>30 831,21</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-0,43</b>	<b>30 831,21</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-0,43	30 831,21
<b>Total</b>	<b>-0,43</b>	<b>30 831,21</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-54 720,96</b>	<b>176 772,47</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-54 720,96</b>	<b>176 772,47</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-54 720,96</b>	<b>176 772,47</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-54 720,96	176 772,47
<b>Total</b>	<b>-54 720,96</b>	<b>176 772,47</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-52 808,11</b>	<b>281 504,44</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-52 808,11</b>	<b>281 504,44</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-52 808,11</b>	<b>281 504,44</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-52 808,11	281 504,44
<b>Total</b>	<b>-52 808,11</b>	<b>281 504,44</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

### Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2025	30/09/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	<b>-244 297,02</b>	<b>1 213 719,82</b>
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	<b>-244 297,02</b>	<b>1 213 719,82</b>
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	<b>-244 297,02</b>	<b>1 213 719,82</b>
<b>Affectation :</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	-244 297,02	1 213 719,82
<b>Total</b>	<b>-244 297,02</b>	<b>1 213 719,82</b>
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

## E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

### E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>			<b>6 199 653,45</b>	<b>2,96</b>
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			<b>6 199 653,45</b>	<b>2,96</b>
<b>Assurance</b>			<b>815 100,00</b>	<b>0,39</b>
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 500	815 100,00	0,39
<b>Automobiles</b>			<b>748 580,00</b>	<b>0,36</b>
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	14 000	748 580,00	0,36
<b>Banques commerciales</b>			<b>2 201 195,95</b>	<b>1,04</b>
COMMERZBANK AG	EUR	20 917	671 226,53	0,32
ING GROEP NV	EUR	35 931	793 176,83	0,37
INTESA SANPAOLO	EUR	131 242	736 792,59	0,35
<b>Construction et ingénierie</b>			<b>569 500,00</b>	<b>0,27</b>
HOCHTIEF AG	EUR	2 500	569 500,00	0,27
<b>Industrie aérospatiale et défense</b>			<b>328 537,50</b>	<b>0,16</b>
RENK GROUP AG	EUR	3 750	328 537,50	0,16
<b>Marchés de capitaux</b>			<b>278 730,00</b>	<b>0,13</b>
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONA	EUR	9 500	278 730,00	0,13
<b>Matériaux de construction</b>			<b>409 150,00</b>	<b>0,20</b>
BUZZI SPA	EUR	8 750	409 150,00	0,20
<b>Services de télécommunication diversifiés</b>			<b>394 080,00</b>	<b>0,19</b>
TELECOM ITALIA	EUR	800 000	394 080,00	0,19
<b>Services financiers diversifiés</b>			<b>454 780,00</b>	<b>0,22</b>
BAWAG GROUP AG	EUR	3 625	406 000,00	0,20
FERROVIAL SE	EUR	1 000	48 780,00	0,02
<b>TITRES D'OPC</b>			<b>18 808 380,00</b>	<b>8,99</b>
<b>OPCVM</b>			<b>18 808 380,00</b>	<b>8,99</b>
<b>Gestion collective</b>			<b>18 808 380,00</b>	<b>8,99</b>
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Z EUR ACC	EUR	2 000	2 803 320,00	1,34
CANDRIAM MONEY MARKET EURO AAA Z EUR ACC	EUR	8 200	9 432 460,00	4,51
CANDRIAM RISK ARBITRAGE Z EUR ACC	EUR	4 000	6 572 600,00	3,14
<b>TITRES FINANCIERS REÇUS EN PENSION</b>			<b>164 513 988,95</b>	<b>78,63</b>
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			<b>164 513 988,95</b>	<b>78,63</b>
<b>Banques commerciales</b>			<b>35 821 909,50</b>	<b>17,12</b>
EFSF 0.75% 03-05-27	EUR	21 660 000	21 242 672,00	10,15
INTL BK FOR RECONS AND DEVELOP 0.7% 22-10-46	EUR	24 875 000	14 579 237,50	6,97
<b>Services aux collectivités</b>			<b>128 692 079,45</b>	<b>61,51</b>
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI ZCP 05-11-26	EUR	30 770 000	29 999 826,90	14,33
BELGIQUE 5,50%97-28 OLO 31	EUR	5 435 000	6 000 240,00	2,87
EFSF 0.7 01/20/50	EUR	22 200 000	12 000 000,01	5,74
EFSF 1.2 02/17/45	EUR	4 302 000	2 920 762,50	1,40
EUROPEAN UNION 2.875% 06-12-27	EUR	24 090 000	25 000 000,00	11,95
EUROPEAN UNION 3.0% 04-12-34	EUR	12 060 000	12 269 400,00	5,86

## E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0,75% 25-02-28	EUR	18 079 000	17 499 999,99	8,36
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1,5% 15-05-29	EUR	14 740 000	16 001 850,00	7,65
OAT 0% 250426 DEM	EUR	7 104 363	7 000 000,05	3,35
<b>INDEMNITÉS SUR TITRES REÇUS EN PENSION</b>			<b>475 316,67</b>	<b>0,23</b>
<b>Total</b>			<b>189 997 339,07</b>	<b>90,81</b>

(\*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

## E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

## E3. Inventaire des instruments financiers à terme

### E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
<b>1. Futures</b>				
CAC 40 FUT 1025	-7	0,00	-5 635,00	-552 650,00
CAC 40 FUT 1225	-12	0,00	-5 670,00	-949 860,00
DJES BANKS 1225	-159	0,00	-6 996,00	-1 848 375,00
E-MIN RUS 200 1225	14	0,00	-6 510,54	1 462 851,06
EURO STOXX 50 1225	-144	0,00	-162 897,08	-7 979 040,00
FTSE 100 FUT 1225	-20	0,00	-31 302,70	-2 155 705,77
NASDAQ 100 E- 1225	-3	0,00	-17 780,43	-1 271 578,72
SP 500 MINI 1225	7	7 167,12	0,00	2 007 287,23
XAE ENERGY SE 1225	-16	0,00	-19 901,28	-1 284 221,28
XEUR FSMI SWI 1225	2	620,42	0,00	258 993,42
<b>Sous-total 1.</b>		<b>7 787,54</b>	<b>-256 693,03</b>	<b>-12 312 299,06</b>
<b>2. Options</b>				
<b>Sous-total 2.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>3. Swaps</b>				
<b>Sous-total 3.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4. Autres instruments</b>				
BC AUMOVIO SE 1230	-7 000	0,00	-245 840,00	-245 840,00
BC FLUTTER ENTERTAIN	900	0,00	-34 468,09	194 553,19
CFD AAPL APPLE 1230	8 300	63 972,16	0,00	1 798 662,98
CFD BC AFFIRM H 1230	4 000	0,00	-51 905,36	248 782,98
CFD BC ALPHABET 1230	8 000	0,00	-79 635,06	1 655 148,94
CFD BC AYVENS S 1230	12 000	9 704,40	0,00	123 240,00
CFD BC BELIMO H 1230	-1 000	35 834,63	0,00	-889 447,50
CFD BC BENTLEY 1230	5 000	0,00	-12 000,00	219 063,83

### E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
CFD BC BOOZ ALL 1230	3 000	0,00	-25 863,83	255 191,49
CFD BC CARVANA 1230	900	8 310,64	0,00	288 949,79
CFD BC COEUR MI 1230	21 000	74 840,43	0,00	335 285,11
CFD BC CONTINEN 1230	-14 000	235 918,90	0,00	-785 680,00
CFD BC COUPANG 1230	-30 000	16 598,30	0,00	-822 127,66
CFD BC CRH PLC 1230	3 000	22 008,51	0,00	306 127,66
CFD BC DUTCH BR 1230	3 750	0,00	-65 872,34	167 042,55
CFD BC ELANCO A 1230	-80 000	0,00	-122 246,81	-1 371 234,04
CFD BC FTAI AVI 1230	2 500	35 680,85	0,00	355 021,28
CFD BC MIRION T 1230	-45 500	0,00	-25 820,77	-900 706,38
CFD BC POPULAR 1230	2 500	3 617,02	0,00	270 234,04
CFD BC REDDIT I 1230	1 400	11 831,49	0,00	274 030,64
CFD BC ROBINHO 1230	-8 300	0,00	-130 238,66	-1 011 399,15
CFD BC ROYALTY 1230	7 500	0,00	-5 680,85	225 191,49
CFD BC STELLANT 1230	30 000	2 940,00	0,00	236 130,00
CFD BC SUN COMM 1230	2 500	8 595,74	0,00	274 468,09
CFD BC TPG INC 1230	5 000	0,00	-4 538,30	244 468,09
CFD BC VAR ENER 1230	137 500	0,00	-15 012,07	390 548,37
CFD BC VEEVA SY 1230	1 000	23 770,21	0,00	253 540,43
CFD CGMD DEUTSC 1230	-40 000	35 428,00	0,00	-1 201 000,00
CFD CGMD ENDEAV 1230	6 000	18 640,01	0,00	213 107,24
CFD CGMD METLEN 1230	-3 750	11 005,88	0,00	-177 562,50
CFD CGMD SIEMEN 1230	-6 500	0,00	-27 745,90	-646 620,00
CFD CGMD SMURFI 1230	18 000	0,00	-23 378,55	652 136,17
CFD CGMD VZ HOL 1230	2 000	0,00	-24 388,94	355 992,94
CFD CGME UBS GR 1230	22 325	13 850,89	0,00	776 365,99
CFD CHASDEFX UL 1230	4 000	23 285,11	0,00	241 225,53
CFD CH UNILEVER 1230	22 000	0,00	-332,72	1 109 074,24
CFD JP ADIDAS 1230	-6 000	0,00	-22 516,20	-1 076 400,00
CFD JPX APPLOVI 1230	-1 700	0,00	-100 039,43	-1 039 589,79
CFD JPX ARES MA 1230	1 500	0,00	-25 391,49	204 114,89
CFD JPX CHENIER 1230	1 250	0,00	-6 255,32	249 978,72
CFD JPX CIE FI 1230	-6 500	0,00	-49 320,32	-1 054 072,85
CFD JPX CREDO T 1230	2 500	45 404,26	0,00	309 808,51
CFD JPX DIPLOMA 1230	6 250	0,00	-11 815,42	379 883,71
CFD JPX EATON C 1230	3 600	33 254,50	0,00	1 146 638,30
CFD JPX HEICO C 1230	1 000	5 880,85	0,00	274 740,43
CFD JPX JOHNSON 1230	-7 000	0,00	-47 763,23	-1 104 629,79
CFD JPX KONINKL 1230	46 000	0,00	-17 342,00	1 059 840,00
CFD JPX MEDTRON 1230	-13 000	4 589,28	0,00	-1 053 719,15
CFD JPX NATURGY 1230	41 597	0,00	-10 815,22	1 100 656,62
CFD JPX NIKE IN 1230	17 000	0,00	-67 191,23	1 008 859,57
CFD JPX NOBLE C 1230	-50 000	0,00	-2 063,83	-1 203 404,26
CFD JPX NOVARTI 1230	10 000	26 000,96	0,00	1 070 973,95
CFD JPX NUTANIX 1230	-18 000	41 007,83	0,00	-1 139 591,49
CFD JPX PSP SWI 1230	2 500	8 290,10	0,00	365 566,67
CFD JPX Q2 HOLD 1230	-16 800	82 448,68	0,00	-1 035 022,98
CFD JPX RAIFFEI 1230	5 500	2 860,00	0,00	161 370,00
CFD JPX ROCHE H 1230	-3 400	57 162,99	0,00	-945 242,55

### E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	
CFD JPX SANOFI 1230	13 000	0,00	-5 638,10	1 021 150,00
CFD JPX SHELL P 1230	42 500	16 176,10	0,00	1 288 682,97
CFD JPX SPIE SA 1230	8 750	0,00	-10 325,00	400 750,00
CFD JPX SS&C TE 1230	3 500	3 693,62	0,00	264 391,49
CFD JPX VERTIV 1230	2 000	45 702,13	0,00	256 782,98
CFD JPX WAYSTAR 1230	-36 000	0,00	-4 022,81	-1 161 804,26
CFD MSE BANK OF 1230	-30 000	16 450,21	0,00	-1 317 191,49
CFD MSE FLUGHAF 1230	1 625	0,00	-3 128,84	421 698,67
CFD MSE JPMORGAN 1230	5 000	2 364,26	0,00	1 342 255,32
CFD MSE WEIR GR 1230	13 750	41 905,36	0,00	430 396,43
CFD UBS ABN AMR 1230	-30 185	0,00	-75 462,50	-822 541,25
CFD UBS ACKERMA 1230	1 875	0,00	-13 875,00	408 750,00
CFD UBS AMERICA 1230	1 920	0,00	-14 808,19	542 763,57
CFD UBS BANCO C 1230	-981 253	0,00	-24 727,58	-739 079,76
CFD UBS BANCO D 1230	114 727	5 621,62	0,00	378 599,10
CFD UBS BLACKRO 1230	-600	0,00	-11 929,99	-595 337,87
CFD UBS HSBC HD 1230	70 189	73 502,23	0,00	840 370,13
CFD UBS MAPFRE 1230	117 500	27 965,00	0,00	473 525,00
CFD UBS MASTERC 1230	-3 600	46 493,00	0,00	-1 742 737,02
CFD UBS MORGAN 1230	5 000	0,00	-4 246,81	676 425,53
CFD UBS ORSTED 1230	48 000	0,00	-16 577,56	730 171,28
CFD UBS SKANDIN 1230	24 094	14 498,70	0,00	400 948,93
CFD UBS SWISSQU 1230	750	27 678,24	0,00	445 659,73
CFD UBS VISA IN 1230	4 080	0,00	-1 154,55	1 185 387,57
CH NESTLE CHF 1230	-14 000	0,00	-327,97	-1 094 271,81
CH TOTALENERGIES EUR	51 500	0,00	-44 764,25	2 664 095,00
JPM BP PLC 1230	-320 000	19 431,71	0,00	-1 560 953,25
JPX FERGUSON ENTERPR	1 250	0,00	-5 436,17	238 914,89
LVMH MOET HENNESSY L	5 000	107 502,80	0,00	2 602 500,00
SCHNEIDER ELECTRIC S	-4 600	0,00	-11 134,76	-1 092 960,00
TECHNIPFMC BARC CFD	-36 000	25 671,83	0,00	-1 208 680,85
<b>Sous-total 4.</b>		<b>1 437 389,43</b>	<b>-1 503 042,02</b>	<b>6 771 385,37</b>
<b>Total</b>		<b>1 445 176,97</b>	<b>-1 759 735,05</b>	<b>-5 540 913,69</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
<b>1. Futures</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
<b>1. Futures</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
<b>1. Futures</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*) +/-
		Actif	Passif	
<b>1. Futures</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 1.</b>				
<b>2. Options</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 2.</b>				
<b>3. Swaps</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 3.</b>				
<b>4. Autres instruments</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Sous-total 4.</b>				
<b>Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

### E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

### E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	189 997 339,07
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-314 558,08
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	20 795 907,21
Autres passifs (-)	-1 250 396,93
Passifs de financement (-)	0,00
<b>Total = actif net</b>	<b>209 228 291,27</b>

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE CLASSIQUE EUR	EUR	59 166,480	1 526,49
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE I	EUR	3 489,813	1 685,19
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R	EUR	90 692,317	112,63
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE R2	EUR	357,188	169,96
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE RS	EUR	0,100	1 150,40
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE U	EUR	93 792,165	170,44
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE V	EUR	13 360,679	1 154,71
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Z	EUR	41 337,958	1 725,77